

Résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2019

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni par visioconférence les 4 et 5 novembre 2020 pour sa 112^e session,

- Vu** les recommandations formulées par la Commission administrative et financière au terme de sa réunion du 14 octobre 2020 relatives :
- aux états financiers de l'OIF, accompagnés du compte rendu de gestion, au titre de l'année 2019 ;
 - au rapport de l'Auditeur externe et de son opinion, au terme de l'examen des états financiers de l'OIF au titre de l'année 2019 ;
- Relevant** à cet égard que, sur tous les points essentiels, les opérations ont été menées en conformité avec le Règlement financier et les résolutions des Instances de la Francophonie ;
- Vu** les reliquats budgétaires des fonds spéciaux faisant l'objet d'un report de 2019 sur le budget 2020, d'un montant de **4 442 482 euros** ;
- Vu** l'approbation des comptes de l'OIF et l'affectation comptable du résultat net de l'exercice 2019, constituant un résultat positif d'un montant de **2 377 047 euros** ;
- Considérant** les dispositions de l'article 5.7 du Règlement financier de l'Organisation relatives au fonds de réserve, où est versé le résultat net de l'exercice ;
- Considérant** les dispositions de l'article 5.8 du Règlement financier de l'Organisation relatives au fonds de roulement, destiné à assurer le fonctionnement de l'Organisation lors des trois premiers mois d'un exercice financier ;
- Considérant** les dispositions de l'article 6.2 du Règlement financier de l'Organisation relatives aux placements de fonds ;

Décide :**Article 1 : Approbation des comptes de l'OIF au titre de l'année 2019**

Les comptes de l'OIF sont approuvés au titre de l'année 2019.

Article 2 : Affectation comptable du résultat 2019

Le résultat excédentaire de l'année 2019 d'un montant de **2 377 047 euros** est versé au fonds de réserve.

Après cette affectation, l'état de l'actif net/situation nette s'établit comme suit :

État de l'actif net/ situation nette après affectation du résultat de l'année 2019

en milliers d'euros

Libellé	Fonds de roulement	Fonds de réserve	Impact réserve IPSAS	Dons	Écart de réévaluation	Résultat	Total actif net/situation nette
Solde au 31 décembre 2019 avant affectation du résultat	8 500	20 614	-4 396	101	605	2 377	27 800
Affectation du résultat de 2019		2 377				-2 377	0
Solde après affectation du résultat de 2019	8 500	22 991	- 4 396	101	605	0	27 800

Article 3 : Autorisation pour placer les fonds

La Secrétaire générale est autorisée à prendre les mesures appropriées pour placer les sommes qui ne sont pas requises pour des besoins à court terme ainsi que les sommes figurant en fonds de réserve.